

ALARME



En Suisse, afin que des mesures rapides soient prises en cas d'urgence, de nombreuses institutions sont légalement tenues d'installer une alarme incendie : les bâtiments industriels et commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite ou de soins, hôtels, écoles, théâtres, grands immeubles de bureaux, etc., nécessitent l'installation d'une alarme incendie certifiée. Mais un système d'alarme optimal est également indispensable, pour éviter non seulement les dégâts liés à un incendie, mais également les fausses alertes onéreuses.

LE SERVICE DE POMPIERS INTERNE EST AUTOMATIQUEMENT PRÉVENU

Pour diverses raisons, de fausses alarmes sont régulièrement enclenchées, mais le système d'alarme d'ATT permet de réduire ce genre de situations. Des collaborateurs de l'institution concernée sont définis au préalable et avertis par l'« APPLI ATT-Alarm », par SMS ou directement sur l'ordinateur, lorsqu'une alarme est enclenchée. Parallèlement, l'endroit où l'alarme a été enclenchée est également communiqué. Les collaborateurs informés peuvent ensuite vérifier la situation sur place et prévenir les pompiers en cas de fausse alerte.

COMMANDE EN CAS D'INCENDIE

En cas d'incendie, le service de pompiers interne est automatiquement prévenu. Grâce au dispositif de commande en cas d'incendie, certaines fonctions sont automatiquement activées : par exemple, la fermeture des issues de secours pour encercler le foyer d'incendie, l'extinction du système d'aération et l'ouverture des conduits d'échappement de chaleur et de fumée. Selon l'infrastructure UCC, une priorité plus élevée peut être attribuée aux alarmes incendie (couper la communication des acteurs occupés, contourner la déviation des appels, jouer automatiquement sur les haut-parleurs, etc.). L'installation incendie est contrôlée en permanence et un groupe de techniciens est directement informé en cas de défaillance quelconque.

